



SYNTHÈSE DU RAPPORT ISR 2020

Réseau **Financité**

AUTEUR·RICE·S

Bernard Bayot

Julia Krisch

Valéry Paternotte

Charlaine Provost

*L'investissement
socialement responsable*

INTRODUCTION

« Investir éthiquement et de manière responsable », « investir socialement et durablement », « financer la transition énergétique ».

Ces mots sont sur toutes les lèvres. Celles des investisseur·euse·s, de la société civile, mais aussi des législateur·rice·s compétent·e·s en la matière. Tou·te·s ces acteur·rice·s affirment se saisir de ces enjeux, et espèrent faire entendre leur voix et leur vision d'une finance socialement responsable.

Et pour cause, la finance est un outil extrêmement puissant pour façonner notre économie et notre société. Elle peut autant permettre de répondre à des besoins réels de financement pour sortir des groupes ou des personnes de la précarité qu'orienter massivement des flux financiers vers une économie décarbonnée, durable, responsable.

Mais toutes ces avancées en matière d'investissement socialement responsable répondent-elles à une vision commune ? Est-ce que tou·te·s ces acteur·rice·s entendent s'occuper – en plus de la rentabilité financière - des préoccupations sociales, éthiques, de gouvernance ainsi qu'environnementales (nommés communément ESG) liées à leur investissement de la même manière ?

En réalité, tous ces produits financiers dits ISR constituent une jungle dans laquelle il est difficile de s'y retrouver. Le défi de cette étude est d'en dresser un portrait, le plus fidèle possible en Belgique, afin que l'investisseur·euse (particulier, entreprise ou encore institution publique) qui souhaite placer son argent de manière responsable puisse s'y retrouver.

Pour son quinzième rapport sur l'ISR, le Réseau Financité cherche à donner à l'investisseur·euse, qui voudrait investir de manière responsable, davantage de transparence sur l'offre actuelle du marché.

En effet, la finalité de l'ISR reste un des enjeux majeurs d'une société qui va devoir changer ses modes de fonctionnement et de consommation : investir de façon plus responsable, en prenant en considération des aspects environnementaux, sociaux, de gouvernance et d'éthique permet d'espérer une transition de l'économie vers un monde plus juste pour tou·te·s.



CONTEXTE LÉGISLATIF ET POLITIQUE

Avancées en 2018-2019

Au niveau européen

Dans sa communication du 8 mars 2018, la Commission avait publié un plan d'action intitulé « Financer la croissance durable », qui lance une stratégie ambitieuse et globale en matière de finance durable. L'un des objectifs de ce plan d'action est de réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables en vue de parvenir à une croissance durable et inclusive.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'action, deux Règlements ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 9 décembre 2019. Le premier établit des règles harmonisées pour les acteur·rice· des marchés financiers et les conseiller·ère·s financier·ère·s relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers. Le second a deux objets. Il crée de nouveaux types d'indices de référence visant à donner davantage d'informations sur l'empreinte carbone d'un portefeuille d'investissement et il prévoit l'obligation pour tous les indices de référence ou toutes les familles d'indices de référence de fournir une explication sur la manière dont les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte dans leur stratégie d'investissement.

Un troisième Règlement sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 a été adopté le 18 juin 2020 par le Parlement européen. Il prévoit une taxonomie qui repose sur six objectifs environnementaux de l'UE :

1. l'atténuation du changement climatique ;
2. l'adaptation au changement climatique ;
3. l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
4. la transition vers une économie circulaire ;
5. la prévention et la réduction de la pollution ;
6. la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Au niveau belge

Côté belge, l'année 2019 a bien sûr été marquée par les élections et les nouveaux accords politiques qui s'en sont suivis. Dans leurs déclarations de politique générale portant sur la législature 2019-2024, les gouvernements régionaux wallon et bruxellois prévoient certaines mesures en matière d'ISR, sans que l'on ne puisse toutefois considérer qu'elles participent à une véritable stratégie en la matière.

Pour la Wallonie, il s'agit de développer la finance solidaire pour le financement de l'économie locale et d'éliminer les subsides, placements et investissements publics dans les énergies fossiles.

Côté bruxellois, l'intention est d'émettre des Green Bonds à l'échelle régionale pour financer les politiques de transition, de construire un système permettant de sécuriser les citoyen·ne·s-investisseur·euse·s qui s'engagent dans des projets de crowdfunding d'intérêt sociétal ou encore de promouvoir et développer une production collective d'énergie via des sources renouvelables, notamment via des coopératives accessibles à toute personne désireuse de participer à un projet collectif.

Les deux régions, de même que la Fédération Wallonie-Bruxelles, veulent en outre soutenir, à l'échelle européenne, la mise en place d'une directive de désinvestissement dans les énergies fossiles à l'horizon 2025 pour tous les acteurs financiers agissant dans l'Union européenne ainsi que la création d'une Banque européenne du climat à même de financer les investissements nécessaires à la transition.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a confirmé son positionnement en tant qu'émettrice de dette socialement responsable tandis que, de son côté, la Région wallonne a émis ses premières obligations vertes en 2019 et 2020. Contrairement à l'État fédéral, ces deux entités se soumettent à une évaluation externe par une agence de notation extra-financière. Au total, les entités publiques de notre pays ont émis 12,9 milliards d'euros de dette socialement responsable.

Le 7 février 2019, la Fédération belge du secteur financier (Febelfin) a annoncé la future mise en place d'un label certifiant la durabilité des produits financiers, notamment des fonds de placement. Cette norme de qualité édictée par Febelfin ne rencontre pas deux exigences essentielles qui doivent prévaloir tant au niveau du choix des critères à prendre en compte pour bénéficier du label que de la mise en œuvre du label et de son contrôle :

1. la représentativité de la société belge dans son ensemble;
2. la garantie de l'indépendance du label à l'égard du secteur financier.

Enfin, la question du désinvestissement des combustibles fossiles a continué à agiter la communauté universitaire. Le 12 février 2019, forts d'une communauté de 3.500 chercheur·euse·s, les corps scientifiques de l'UCLouvain et de l'ULB ont appelé toutes les universités à « s'engager dans la transition écologique et devenir des exemples » en la matière, notamment en désinvestissant leur épargne de fonds finançant les énergies fossiles.

Le 30 avril 2019, près de 200 personnalités du monde académique belge ont signé un plaidoyer pour que nos universités opèrent « des changements urgents et profonds » en faveur d'une transition. Ils-elles y écrivaient notamment ceci : « un levier important d'action consiste en une politique d'investissement socialement responsable et moralement exemplaire du patrimoine des universités. Nous saluons à titre d'exemple la décision des universités de désinvestir des entreprises liées aux énergies fossiles. »

En novembre 2019, les étudiant·e·s de l'UCL ont encore manifesté pour une université « Fossil Free ». La prorectrice « Transition et société » a répondu que d'ici 2022, tous les placements répondront à des critères sociaux et environnementaux.

Le mois de novembre 2019 a également été marqué par le succès de la campagne de capitalisation de la banque coopérative NewB qui compte aujourd'hui 116.000 membres et dont l'une des caractéristiques est de vouloir soumettre sa politique de crédits à des conditions strictes d'impact social et environnemental.

CHIFFRES CLÉS

En 2019, l'encours total ISR connaît une augmentation significative en 2019 pour atteindre un nouveau record de 59,94 milliards d'euros (+16,99 milliards d'euros par rapport à 2018). Cette hausse est due essentiellement à celle de l'encours des fonds ISR (+16,70 milliards d'euros par rapport à 2018).

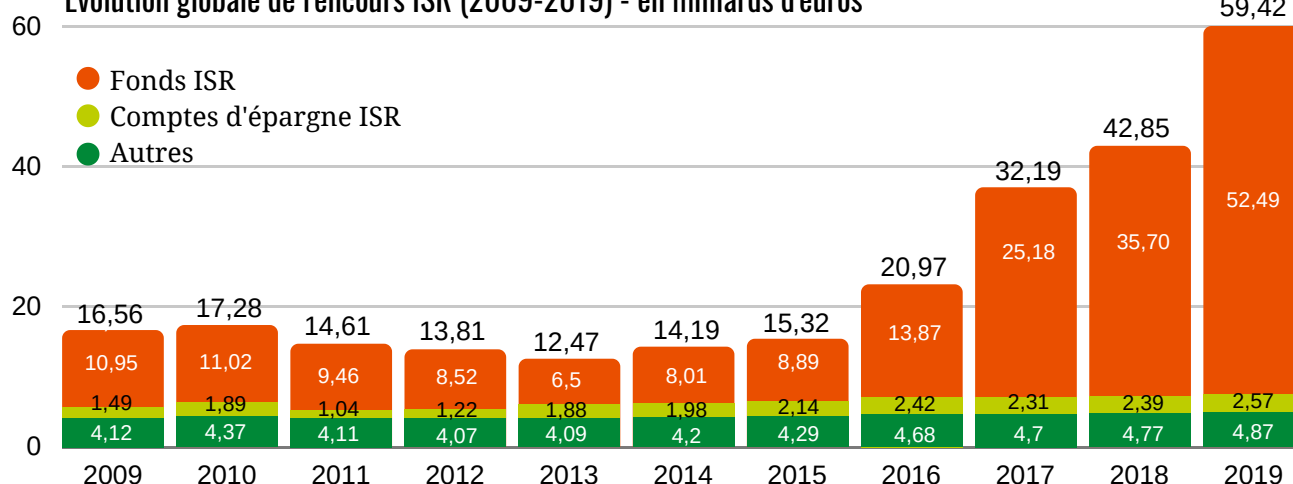
59,94

milliards d'euros en 2019

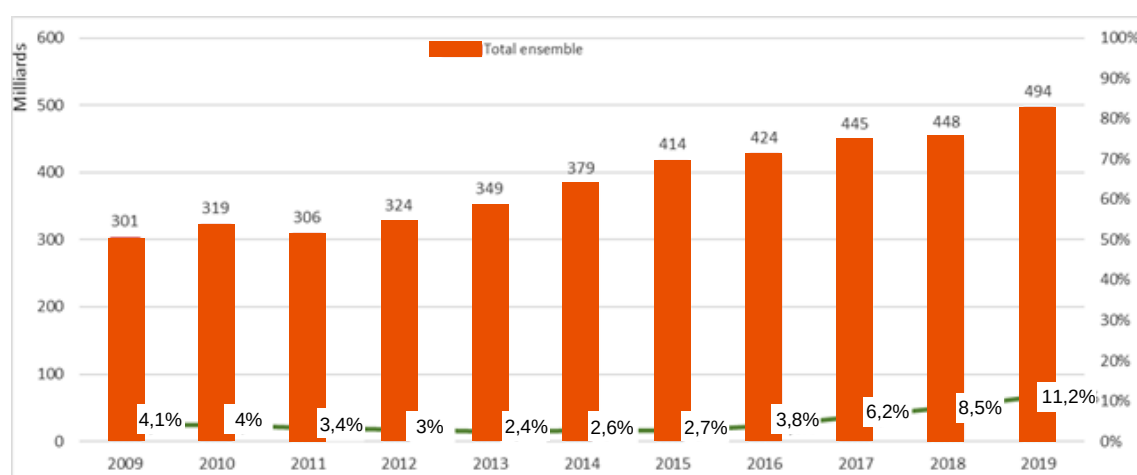
+40%

par rapport à 2018

Évolution globale de l'encours ISR (2009-2019) - en milliards d'euros



La part de marché de l'investissement socialement responsable atteint un sommet historique de 11,2 % en 2019 contre 8,5 % en 2018 (soit le niveau le plus élevé jamais atteint). Ceci est dû à l'importante embellie notée pour les fonds ISR et la diminution de l'encours de l'ensemble des fonds commercialisés en Belgique. En effet, la part de marché pour les fonds ISR est de 23,9 % (contre 19,1 % l'an dernier) soit un nouveau record. Les comptes d'épargne éthiques augmentent légèrement à 0,94 % (contre 0,91 % l'an dernier).



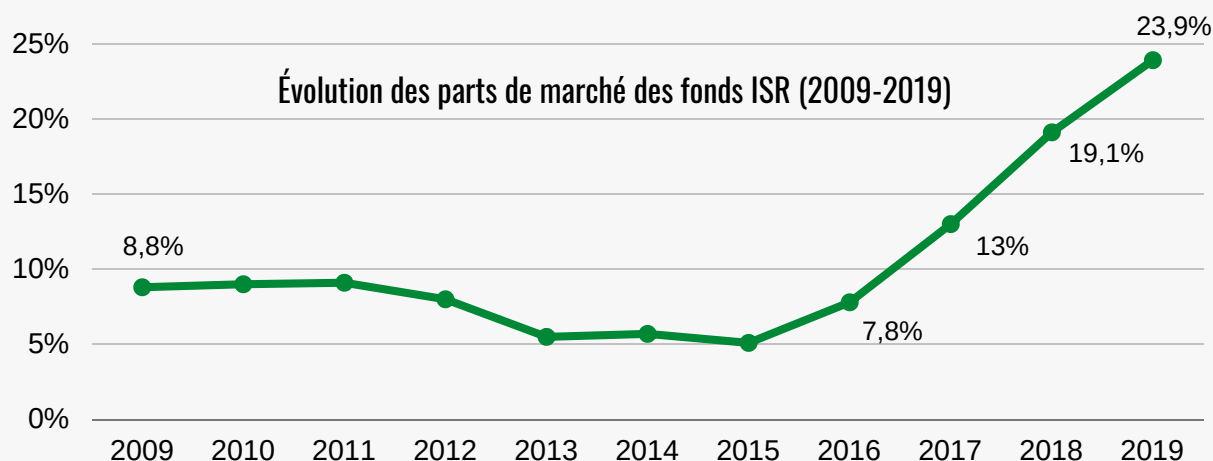
Évolution des parts de marché ISR globales (hors investissement direct, 2009-2019)

LES FONDS

L'encours des fonds ISR fin 2019 est de 52,49 milliards d'euros. Ce que nous notons pour les parts de marché ISR globales se confirme pour celles des fonds ISR. Elle augmente significativement en 2019 pour atteindre 23,9 %.

Cette importante hausse s'explique principalement par la très forte augmentation des encours de BNP Paribas (+11,3 milliards d'euros) et la plus modeste hausse constatée chez Candriam (+2,3 milliards d'euros), Degroef-Petercam (+ 1,5 milliards d'euros) et Invesco (+ 1,1 milliards d'euros).

L'augmentation des encours apportée par l'entrée de nouveaux fonds sur le marché ISR compense le recul des encours chez certains gros promoteurs comme KBC (-3,6 milliards) et RobecoSam (-1 milliard).



Historiquement, entre 2000 et 2005, le marché belge des fonds ISR avait été mené par Candriam (ex-Dexia), suivi de KBC. Puis en 2007, année charnière, la tendance entre les deux gros acteurs avait évolué, Candriam et KBC se retrouvant ex aequo à 40 % de parts de marché. Entre 2007 et 2015, KBC est en tête du peloton. Cependant depuis 2012, KBC perd du terrain chaque année par rapport à ses concurrents et, selon notre historique rectifié, se fait détrôner en 2016-2017 par Candriam.

En 2018, KBC reprend la tête du marché avec 28 % du marché mais en 2019 un retournement de situation intervient et c'est BNP Paribas qui passe de la 4ème (ex-aequo avec NN Investment) à la 1ère place.

Cette année, le peloton de tête reste inchangé mais BNP Paribas s'installe de manière écrasante en leader du marché des fonds ISR avec 31% des actifs sous gestion.

Globalement, le marché de l'ISR s'atomise avec un nombre toujours croissant de promoteurs qui mettent en vitrine au moins un fonds ISR sur le marché belge. Au 31.12.2019, un nombre record de 97 promoteurs ont entrepris une telle démarche.

UNE QUALITÉ DES FONDS ENCORE EXTRÊMEMENT BASSE

La qualité éthique d'un fonds ISR renseigne sur l'exigence avec laquelle un gestionnaire de fonds va « fabriquer » son fonds. La qualité est évaluée selon une méthodologie propre au Réseau Financité.

En 2014 et en 2019, cette méthodologie a été adaptée pour être cohérente avec une proposition de norme minimale sur l'ISR. Ainsi, un fonds ISR ne peut pas investir dans une entreprise ou un État figurant sur la liste noire Financité. Les fonds restants sont ensuite évalués sur le périmètre, c'est-à-dire les approches ISR utilisées par les promoteurs, et la profondeur de l'analyse extrafinancière mise en place.

Qu'est-ce que la liste noire Financité ?

Celle-ci se construit par la sélection et la compilation de listes noires publiques, publiées par des organismes fiables, qui recensent des entreprises de droit belge ou de droit étranger, des États ou des organismes internationaux à propos desquels il existe des indices sérieux qu'ils se rendent coupables comme auteur, co-auteur ou complice, ou qu'ils tirent avantage d'actes repris et prohibés par les conventions internationales ratifiées par la Belgique dans les domaines humanitaire, civil, social, environnemental et de gouvernance.

La qualité des fonds ISR est clairement médiocre, elle plafonne à une moyenne de 7,1 sur 100 en 2019.

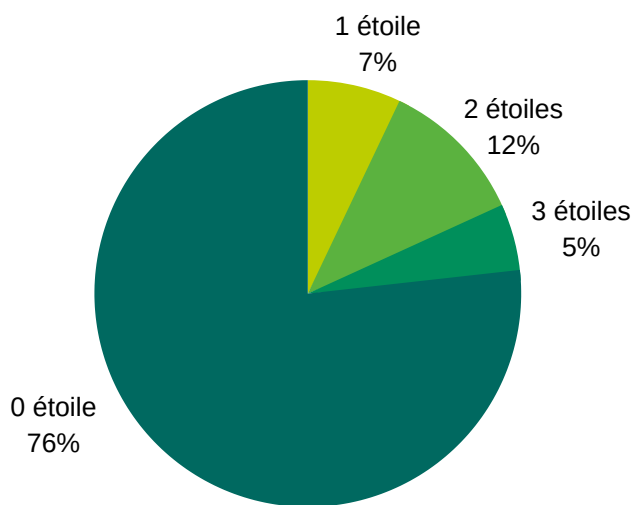
Sur l'ensemble des fonds ISR étudiés :

- 5 % des fonds étudiés sont considérés comme satisfaisants (3 étoiles), mais ils peuvent mieux faire car aucun d'entre eux ne passe la barre des 60/100 !
- 19 % des fonds étudiés ont une approche sociétale insuffisante (1 et 2 étoiles), ils sont recalés en seconde session.
- 36% des fonds ont une incompatibilité totale avec l'étiquette ISR, car ils ont des actifs sur la liste noire Financité.
- 40% des fonds n'ont pas pu être étudiés en raison d'un manque de transparence sur les actifs qu'ils contiennent.

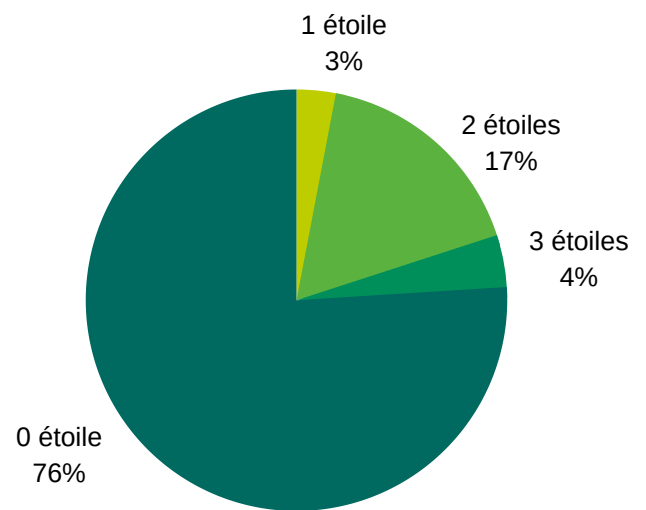
36% des fonds contiennent au moins un actif repris sur la liste noire Financité.

Cela représente 279 fonds, dont au moins 1/3 sont labellisés Towards Sustainability, le label du secteur financier qui prétend labelliser des fonds qui ne « causent aucun dommage à la société ».

Qualité des fonds en nombre

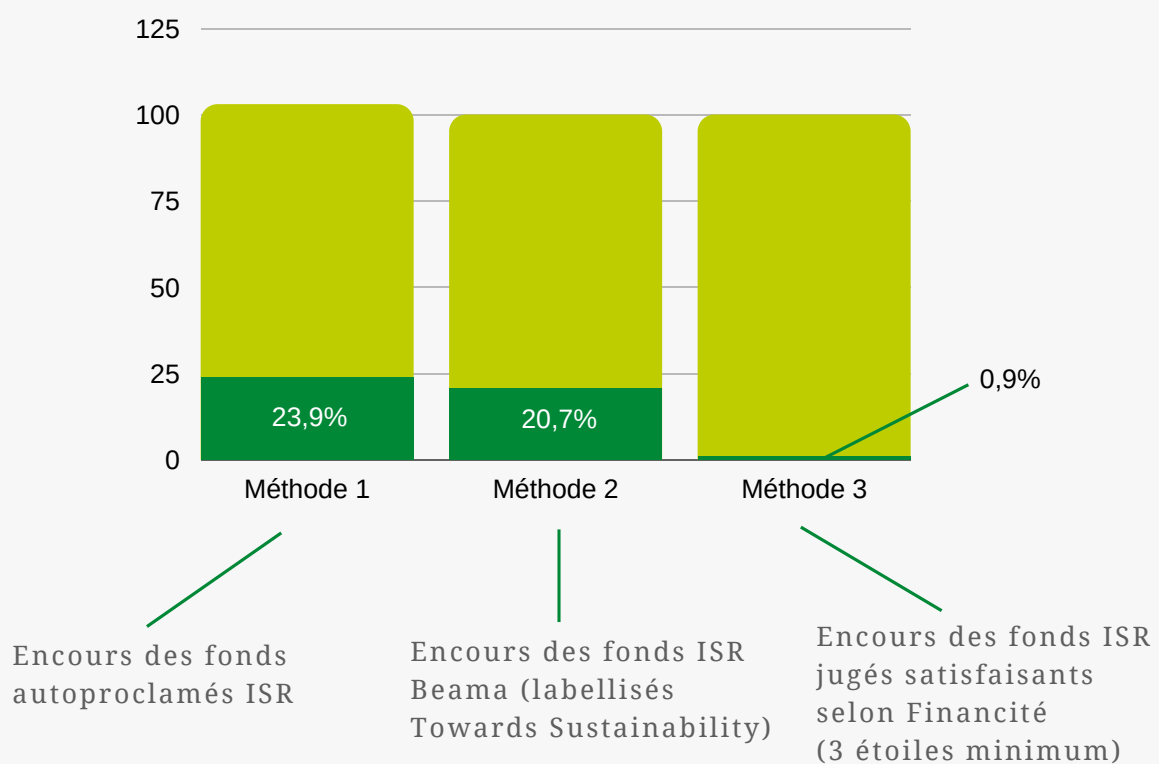


Qualité des fonds en valeur souscrite



Financité estime que moins de 1% de l'encours géré dans des OPCVM en Belgique peut prétendre à une qualification dite d'ISR (cotation à 3 étoiles).
Aucun fonds ne parvient à obtenir 4 étoiles.

Encours des fonds ISR (selon 3 méthodes) dans l'encours total des OPCVM* en Belgique



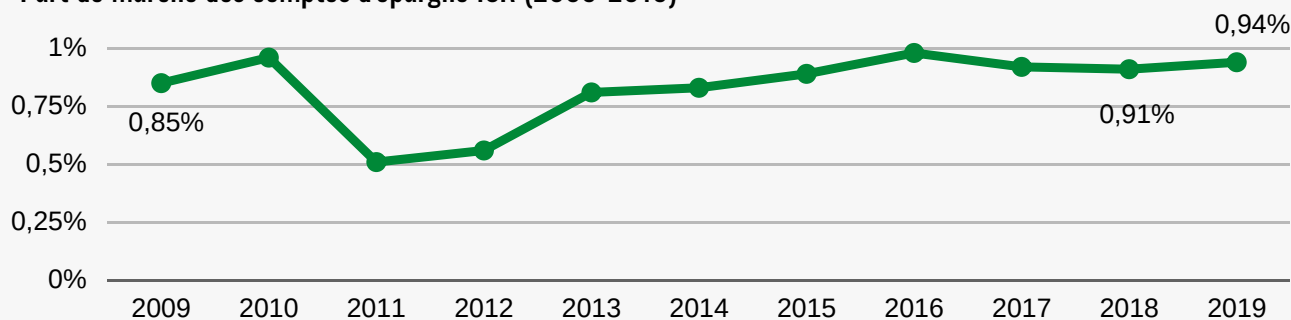
LES COMPTES D'ÉPARGNE

Après un coup de fouet (+152 %) en 2008, lié à l'arrivée de la Banque Ethias dans la famille des comptes d'épargne ISR, la progression de l'encours des comptes d'épargne ISR s'est poursuivie de manière régulière, à l'exception de l'année 2011 (-45 %) – marquée par la disparition d'un acteur majeur suite à l'acquisition de la Banque Ethias par Optima Financial Planners – et de l'année 2013 (+ 53 %), qui a vu l'apparition sur le marché des comptes d'épargne EVI. Entre 2014 et 2016, on remarque des hausses qui s'accroissent : respectivement +6 %, +8 % et +10 %.

On remarque à la fin 2017 cependant une baisse d'environ 100 millions d'euros d'encours par rapport à 2016 pour atteindre 2,31 milliards d'euros. Cette baisse s'explique par une diminution des encours ISR à la Banque Triodos et chez Evi suffisamment forte pour ne pas être compensée par la hausse des encours chez VDK Spaarbank. La croissance reprend en 2018 (+3 %) et s'accroît nettement en 2019 (+8%) pour atteindre 2,57 milliards d'euros.

En légère augmentation au 31.12.2019, la part de marché des comptes d'épargne ISR reste faible, avec un taux atteignant péniblement 0,94 %.

Part de marché des comptes d'épargne ISR (2009-2019)



QUALITÉ DES COMPTES

En 2012, nous avons mis en place une méthodologie pour coter les comptes d'épargne ISR. Au 31/12/2019, le marché se limitait toujours à 6 comptes d'épargne pour trois promoteurs. Les promoteurs usant des mêmes procédés ISR pour chacun de leurs comptes, il s'agit en fait de trois cotations.

La Banque Triodos reste en tête, alors que VDK reste en seconde position. Les comptes Evi sont les derniers. Les cotes d'Evi et VDK ont augmenté depuis 2018 grâce au fait qu'une plus grande partie des dépôts collectés sur les comptes ISR en Belgique ont servi à fournir des crédits localement.

Promoteur	Produit	Note
Evi	Compte de Fidélité Evi	38/100
	Compte d'épargne Evi	
Triodos Banque	Compte à terme Triodos	82/100
	Compte d'épargne Triodos	
	Compte d'épargne Triodos Junior	
VDK Spaarbank	SpaarPlus Rekening	49/100
Moyenne		56/100

La moyenne du marché augmente légèrement en passant de 54 à 56 sur cent, la moyenne pondérée par l'encours suit la même tendance en passant de 69 à 72 sur cent.

LA DIMENSION SOLIDAIRE

Au 31.12.2019, l'encours des produits d'investissement solidaire augmente de +4 % et s'élève à 6,71 milliards d'euros. L'encours des produits d'investissement solidaire à partage solidaire augmente : +14 %, passant à plus de 457 millions d'euros. Enfin, après une baisse en 2016 due à la disparition du fonds Evangelion de la banque Degroof-Petercam, l'encours des produits à partage solidaire augmente de 12 % pour atteindre plus de 15 millions d'euros. Au total, l'encours des produits financiers à dimension solidaire augmente de 5% pour un total de 7,19 milliards d'euros.

DIFFÉRENCE ENTRE LES PRODUITS FINANCIERS À DIMENSION SOLIDAIRE

Il existe trois types de produits solidaires :

- les « produits d'investissement solidaire » qui investissent une partie de leurs fonds (la proportion varie suivant le type de produit) dans l'économie sociale ;
- les « produits avec partage solidaire » dont le promoteur et/ou l'investisseur redistribue une partie de ses bénéfices à des activités de l'économie sociale.
- les « produits d'investissement solidaire avec partage solidaire » qui est une combinaison des deux premiers.

À noter que, pour le Réseau Financité, un produit solidaire doit également être socialement responsable, c'est-à-dire, prendre en compte, dans sa politique de réinvestissement, des critères sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance.

*L'investissement
socialement responsable*

CONCLUSION

Par cette étude et l'analyse de l'ensemble des produits ISR proposés par le marché, le présent rapport cherche à donner une image aussi fidèle que possible de l'investissement socialement responsable en Belgique. Les dernières évolutions des contextes législatif et politique de l'ISR en Belgique ont été présentés. De même, les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'offre ISR ont été examinés.

La part de marché de l'ISR, composée des fonds ISR et des comptes d'épargne ISR, a augmenté jusqu'à un taux record en 2019 : 11,2 %. Ainsi, l'encours de l'ensemble des produits ISR est passé de 42,85 milliards d'euros en 2017 à 59,94 milliards d'euros en 2019, un pic historique.

Notons que c'est lorsque l'on regarde l'évolution des fonds ISR que l'on mesure pleinement l'explosion de ce phénomène. En Belgique, on estime l'encours de ces fonds ISR à près de 52 milliards d'euros au 31/12/2019, comparé à 36 milliards un an auparavant !

Ce montant se concentre entre quatre acteurs du marché : BNP Paribas, Candriam, KBC et NN Investment. Mais cette année, c'est BNP Paribas qui s'est imposé en leader du groupe avec 31% de part de marché.

La part du gâteau qu'ils gèrent à eux seuls reste inchangée (70 % des encours) mais c'est la taille du gâteau qui a fortement grossi. Cette augmentation provient de la hausse des encours au sein des fonds existants et à l'identification de 200 fonds supplémentaires.

L'augmentation de l'encours des comptes épargne ISR est moins impressionnante dans la mesure où elle n'est que de 8 % (de 2,39 à 2,57 milliards).

Du côté des produits solidaires, l'encours est en légère hausse en termes absolus (passant de 6,85 milliards à 7,19 milliards euros).

Tout semble indiquer un intérêt du secteur financier pour la finance éthique et responsable. Elle est désormais sur toutes les lèvres des acteurs du marché qui communiquent sur un nombre considérable de promesses : atténuer le changement climatique, respecter les droits humains ou bien investir dans des entreprises éthiques.

Malheureusement, les analyses le montrent : la qualité des fonds est encore très faible et il reste d'énormes efforts à fournir par le secteur pour parvenir à atteindre les objectifs qu'ils affichent.

Globalement, la qualité extrafinancière des fonds ISR reste décevante. Les résultats sont toujours mauvais en 2019 avec 76 % des fonds cotés à zéro. Certains contiennent des actifs présents sur la liste noire Financité, d'autres ne fournissent pas d'informations suffisantes pour attester de leur politique socialement responsable.

Ceci nous amène à une qualité moyenne des fonds extrêmement basse de 7,1 sur cent et une qualité moyenne pondérée par les encours similaire de 7,7 sur cent. Notre exigence de qualité est clairement élevée et il faut garder à l'esprit que tout produit dont la note est supérieure à 0 peut être considéré comme une amélioration de qualité extrafinancière par rapport à un produit classique.

Côté comptes d'épargne, les résultats de l'évaluation de la qualité extrafinancière des comptes d'épargne ISR augmente légèrement par rapport à l'an dernier : la moyenne du marché est de 56/100. et la moyenne pondérée par les encours passe de 69 à 72/100.

Tout comme l'année précédente, le marché de l'ISR montre des résultats chiffrés mitigés : une claire augmentation en quantité mais une qualité extrafinancière laissant nettement à désirer.

Les acteurs du marché ont compris la demande des investisseurs à investir leur argent dans des produits ISR ainsi que la nécessaire adaptation de leurs produits face au changement du cadre réglementaire concernant la finance durable.

L'Europe a heureusement compris l'urgence d'établir des référentiels nécessaires à l'adoption d'un langage commun concernant la finance socialement responsable.

La Belgique ne doit cependant pas attendre pour intégrer une norme de qualité minimale cohérente avec les avancées européennes. Il est plus que temps que cette dernière inscrive dans son droit les éléments nécessaires à la mise en place d'une politique en faveur de placements qui excluent tout investissement dans une société ou un État qui violerait les droits fondamentaux consacrés par des conventions internationales ratifiées par la Belgique et qui soient neutres sur le plan climatique.

